

POUR VOUS INSCRIRE AU CHÔMAGE

Présentez-vous personnellement à l'ORP de votre région dès que possible.

Délai d'inscription

Le plus tôt possible, mais au plus tard le premier jour pour lequel vous demandez des indemnités de chômage.

Munissez-vous des documents suivants lors de l'inscription:

- > document d'identité;
- > si vous êtes étranger, permis de séjour (ou livret pour étranger);
- > certificat d'assurance AVS-AI;
- > lettre de congé;
- > curriculum vitae;
- > certificat de travail;
- > copie des recherches d'emploi effectuées avant votre inscription au chômage;
- > permis de conduire et autres permis.

CHOIX DE LA CAISSE DE CHÔMAGE

Après votre inscription à l'ORP, vous devez déposer votre dossier auprès de la caisse de chômage que vous pouvez librement choisir.

Caisses de chômage en Valais

- > Caisse Cantonale de chômage
Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Brigue
- > Caisse de chômage Chrétienne Sociale (OCS)
Monthey, Martigny, Sion, Sierre (Loèche-les-Bains, La Souste)
- > Caisse de chômage SYNA
Viège
- > Caisse de chômage UNIA
Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Brigue

RECHERCHER DU TRAVAIL

Mettez-vous sans attendre à la recherche d'un emploi. Voici quelques pistes:

- > répondre à des offres d'emploi;
- > faire des visites d'entreprises et repérer des places de travail;
- > vous présenter auprès d'agences de travail intérimaire;
- > effectuer des postulations spontanées (contact direct, téléphone, courrier);
- > consulter les sites internet consacrés à la recherche d'emploi;
- > consulter les postes vacants dans l'espace-emploi de votre ORP;
- > consulter la liste des emplois vacants en Suisse sur www.espace-emploi.ch, actualisée chaque jour;
- > consulter la base de données EURES, le Portail européen sur la mobilité de l'emploi;
- > le bouche à oreilles, votre réseau d'amis, de connaissances.

Votre conseiller ORP vous fournira tous les conseils utiles pour vos recherches.

RÉINSERTION PROFESSIONNELLE
STAGE
BILAN
PLACEMENT
EMPLOI
DROITS ET OBLIGATIONS
CONSEIL
FORMATION
MARCHÉ DU TRAVAIL



LES OFFICES RÉGIONAUX DE PLACEMENT (ORP)

Les cinq Offices régionaux de placement (ORP) valaisans vous offrent:

- > des informations sur:
 - le marché du travail, les conditions et les exigences actuelles;
 - les droits et obligations de l'assuré face à l'assurance-chômage;
 - le réseau des institutions publiques et sociales engagées dans la réinsertion;
- > une aide au placement et à la reprise d'emploi;
- > la possibilité de réaliser un bilan de situation;
- > le conseil, le suivi et l'assistance administrative dans les démarches en lien avec la réinsertion professionnelle;
- > la mise à disposition de mesures favorisant la réinsertion (cours, stage, initiation en entreprise, etc.).

Les collaborateurs des ORP sont à votre disposition.
N'hésitez pas à les solliciter!



HORAIRES D'OUVERTURE DES ORP

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



ORP Monthey/St-Maurice

Rue du Coppet 2, 1870 Monthey
Tél 027 606 92 50
Fax 027 606 92 51
orpmonthey@admin.vs.ch

ORP Martigny

Rue du Collège 5, 1920 Martigny
Tél. 027 606 92 21
Fax 027 606 92 22
orpmartigny@admin.vs.ch

ORP Sion

Place du Midi 40, 1950 Sion
Tél. 027 606 93 00
Fax 027 606 93 03
orpsion@admin.vs.ch

ORP Sierre

Route de la Bonne-Eau 20, 3960 Sierre
Tél. 027 606 94 00
Fax 027 606 94 04
orpsierre@admin.vs.ch

RAV Oberwallis

Viktoriastrasse 15, 3900 Brig
Tél. 027 606 94 50
Fax 027 606 94 54
ravoberwallis@admin.vs.ch



guide AU CHÔMAGE, QUE FAIRE ?



Avant de vous inscrire au chômage:

- > vérifiez que le délai de congé a bien été respecté;
- > demandez à votre employeur qu'il vous remette un certificat de travail;
- > consultez le site www.espace-emploi.ch;
- > et surtout, commencez immédiatement à rechercher un nouvel emploi et conservez les preuves de vos recherches.



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'industrie, du commerce et du travail

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Industrie, Handel und Arbeit

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS